

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

OBJET :

**ADHÉSION À
L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
ADMINISTRATIF
« ORNE
MÉTROPOLE »**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 27 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE et M. Stéphane CLOUET.

Madame Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE a été nommée Secrétaire de Séance.

« Orne Métropole » est une Agence Technique Départementale, créée en avril 2014, sous la forme d'un établissement public administratif.

Elle est composée de deux divisions :

- la division « Ingénierie 61 » qui assure auprès de ses adhérents une mission d'assistance et de conseils dans de multiples domaines sur toutes questions intéressant les affaires communales ou intercommunales ;
- la division « Recherche et développement » qui a été mise en place pour décrypter les nouvelles règles qui s'imposent à toutes les collectivités et proposer de nouvelles applications dans tous les domaines (économique, comptable, financier, organisationnel, statistique, etc...).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : -4 OCT. 2021

Publié

le : -4 OCT. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Concernant la division « Ingénierie 61 », l'agence propose une pluralité de services détaillée dans le document joint en annexe. Afin de bénéficier des services proposés, il semblerait opportun pour la Ville de L'AIGLE d'adhérer à l'établissement public administratif « Orne Métropole ».

Le coût annuel de l'adhésion est de 0,50 € par habitant. Toutefois, elle est gratuite pour une commune dont l'EPCI a adhéré et il convient de préciser que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est adhérente à « Orne Métropole » depuis 2018. L'adhésion donne accès à des appuis et des conseils gratuits juridiques, administratifs et techniques. Par ailleurs, l'agence propose également des prestations payantes facultatives dans de nombreux domaines.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : *« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »* ;

Vu la délibération du Conseil général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant les statuts de l'Agence, modifiés par l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 ;

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2017 modifiant la dénomination de l'Etablissement public administratif en « Orne métropole » ;

Vu l'article 6 du projet de statuts de l'Agence précisant que *« Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création. L'adhésion à Ingénierie 61 peut intervenir à tout moment en cours d'année. Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1^{er} du mois qui suit la réception par l'Agence départementale de la délibération d'adhésion. »* ;

Vu l'article 9 du projet de statuts de l'Agence précisant que *« Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organismes publics de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant. »* ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 23 juin 2014 fixant le coût d'adhésion et les tarifs des missions de l'Agence, modifiées par les délibérations du 1^{er} décembre 2014 et du 13 juin 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle du 22 février 2018 portant sur l'adhésion à l'Etablissement Public Administratif « Orne Métropole » précisant « ... que la cotisation est gratuite pour les communes dont le groupement de communes a adhéré » ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à :**

- **ADHÉRER à l'Etablissement public administratif « Orne métropole » ;**
- **SIGNER tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



Ensemble, écrivons l'histoire de notre territoire

Edito



Ingénierie 61 devient « Orne-Métropole », l'Union de tous les Ornaïs !

Depuis son assemblée générale constitutive en juin 2014, Ingénierie 61, l'agence départementale au statut d'EPA (établissement public administratif) a déployé progressivement l'excellence de ses missions et études auprès des communes et communautés ornaïses. Elle est devenue un service de proximité créé sous forme de mutualisation des compétences et des moyens de tous les agents publics territoriaux de notre département.

Ce réseau de responsabilité collective au service de la population ornaïse, mis en œuvre par Ingénierie 61, connaît un développement fulgurant. La dynamique territoriale n'a cessé de s'enrichir en fonction des demandes et des attentes des communes et EPCI. En se choisissant la dénomination de Orne-Métropole, notre Etablissement s'affirme comme espace fédérateur de coopération et d'innovation territoriale à disposition de toutes les collectivités ornaïses. Orne-Métropole comprend deux divisions : Ingénierie 61, son « ADN opérationnel » pour apporter les services à ses adhérents correspondant aux activités actuelles de l'EPA. Et une division Recherche et Développement (R&D) pour innover dans la production de biens et services publics par exemple dans le domaine numérique, l'Orne dans ma poche en étant une des illustrations.

Les préceptes d'Orne-Métropole ? Agilité, réactivité, audace, souplesse et libre administration des collectivités.

Vous pouvez compter sur nous.

Alain Lambert
ancien Ministre
Président du Conseil départemental
Président d'Orne-Métropole

LES ADHÉRENTS À ORNE-MÉTROPOLE



■ Communes ou EPCI adhérents

AVANCEMENT DES ADHÉSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
Mise à jour décembre 2016

LES AVANTAGES

- **Moins de formalités** : accès aux services sans consultations ni marchés (*in house*).
- **Pérennité du service**.
- **Proximité**.
- **Compétences multiples** : pluridisciplinaires et élargies avec des partenariats (CAUE, DDT, starTech Normandy).
- **Diminution des coûts**.
- **Réduction des délais**.
- **Espace de réflexion sur l'innovation territoriale**.

ADHÉRER

L'adhésion, annuelle et renouvelable tacitement, s'effectue sur la base d'une cotisation qui est fixée à 0,50 € par habitant et par an. Elle est gratuite pour une commune dont l'EPCI a adhéré.

L'adhésion est possible à tout moment par simple délibération et devient effective le 1^{er} du mois qui suit la réception par l'Établissement de la délibération (même souplasse pour une sortie éventuelle).

Cette adhésion donne accès à :

- des appuis et des conseils gratuits juridiques, administratifs, techniques
- certaines missions gratuites (instruction d'urbanisme...)
- des prestations payantes facultatives dans de nombreux domaines (suivant des barèmes ou le temps passé)
- des coopérations à la carte par conventionnement

INFOS CLÉS

- Ingénierie 61 créée le 23 juin 2014
- Statut : Établissement public administratif (EPA)
- Adhérents au 31 décembre 2016 :

24 EPCI

278 communes

2 syndicats

Au total, 304 adhérents représentant 330 communes (soit 80% des 412 communes de l'Orne) et 202 500 habitants (soit 70 % de la population ornaise de 288 848 hab.).

PRÉSENTATION D'ORNE-MÉTROPOLE

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20210927-2021-61-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

L'Établissement public Orne-Métropole est financé par les cotisations des collectivités adhérentes, les facturations des prestations payantes et par une dotation annuelle du Conseil départemental.

L'Établissement public Orne-Métropole est constitué de deux divisions :

La division " Ingénierie 61 "

La « division Ingénierie 61 », a pour objet d'apporter des services et prestations aux communes et intercommunalités dans l'exercice de leurs missions et projets.

La division " Recherche et développement "

La « division recherche et développement » (par contraction R&D), est en charge de l'accès aux connaissances nouvelles pour toujours proposer de nouvelles applications dans tous les domaines de l'ingénierie (économique, technique, comptable, financier, organisationnel, statistique, etc.).

Son conseil d'administration est composé de 21 membres dont 10 élus des collectivités locales (maires et présidents d'EPCI) et 10 élus du Conseil départemental. Son président est de droit le président du Conseil départemental ou son représentant.

Président : Alain LAMBERT

Directeur : René CORNEC

Directeur adjoint : Jean-Luc GATIEN

Pour assurer ses missions, l'Établissement public s'appuie sur les services du Département mis à disposition selon un principe de mutualisation.

- 6 -

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des conseillers départementaux (désignation le 14 septembre 2015)

Christophe de BALORRE (Radon)

Guy MONHÉE (Tourouvre)

Séverine YVARD (Bretoncelles)

Jean-Pierre FÉRET (Vimoutiers)

Béatrice METAYER (Radon)

Jean-Michel BOUVIER (Bretoncelles)

Marie-Françoise FROUËL (Athès-de-l'Orne)

Patrick LINDET (Alençon 2)

Irène COJEAN (Fiers 2)

José COLLADO (La Ferté-Macé)

1^{er} Vice-président : Christophe de BALORRE

Vice-président : José COLLADO

Secrétaire : Guy MONHÉE

Collège des communes et EPCI (désignation le 23 juin 2014)

Yves GOASDOUÉ (Fiers agglo)

Jean-Pierre LATRON (CDC des Courbes de l'Orne)

Henri BONNEL (CDC du Pays d'Andaines)

Daniel MIETTE (CDC du Pays Fertois)

Jacques DALMONT (CDC La Ferté-Saint-Michel)

Jérôme LARCHEVEQUE (commune de Ménil-Erreux)

Alain LENORMAND (commune de La Ferrière-Bochard)

Marc RICHARD (commune de Mortrée)

Marie-Thérèse MAYZAUD (commune du Sap-en-Auge)

Roger PERRY (commune de Putanges-le-Lac)

Vice-président : Yves GOASDOUÉ

Vice-présidente : Marie-Thérèse MAYZAUD

Secrétaire : Alain LENORMAND

- 7 -

ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20210927-2021-61-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

L'Établissement public s'appuie sur les services du Département mis à disposition par mutualisation, avec des référents (ci-dessous définis) pour les principaux domaines sollicités.

DIRECTION

René CORNEC (Directeur)
Jean-Luc GATIEU (Directeur adjoint)

ADMINISTRATION

Sylvie BEDEL (Secrétariat)
Christel MAUX (Gestionnaire)

CONSEIL JURIDIQUE

Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI (Référente)
Carole DURAND (Assistante juriste)

URBANISME (Instruction ADS)

Pascal PETRON (Réfèrent)

MISSION TERRITORIALE

Patricia NOAL (Référente)
Marion VECRIN (Référente GEMAPI)

ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV)

Patrice ROLLO (Réfèrent)
Olivier PELERIAUX (Réfèrent)

AMÉNAGEMENT VOIRIE / VRD*

Olivier PELERIAUX (Réfèrent)
Auréliette CONNEN de KERILLIS (Référente)

AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC*

Jean-Luc GATIEU (Réfèrent)
Auréliette CONNEN de KERILLIS (Référente)
Agnès BATAILLON (Paysagiste)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Frédéric FARIGOULE (Réfèrent)

OUVRAGE D'ART

Jean-Yves LEGENTIL (Réfèrent)

ASSAINISSEMENT / SATESE

Bertrand MANSON (Réfèrent)

BÂTIMENT*

Olivier PIERRE (Réfèrent)

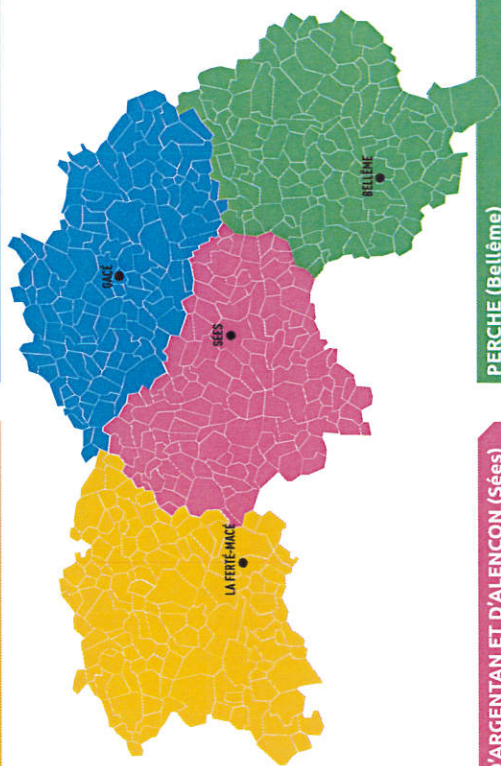
4 AGENCES TERRITORIALES DE PROXIMITÉ

BOCAGE (La Ferté-Macé)

Marc BOUCHER (Chef d'agence)
Rue du Thiers - Place de la Gare - 61160
Tél. : 02 33 30 23 34 - Fax : 02 33 30 61 51
@ : pae.ferte-mace@orne.fr

PAYS D'AUGE ET D'OUCHE (Gacé)

Jean-Marie LEBLOND (Chef d'agence)
ZA - Rue de la Touques - 61230
Tél. : 02 33 12 11 80 - Fax : 02 33 12 11 81
@ : pae.gace@orne.fr



PLAINE D'ARGENTAN ET D'ALENÇON (Sées)

Dominique TOUTAIN (Chef d'agence)
9, rue des Fausses Portes - 61500
Tél. : 02 33 31 23 66 - Fax : 02 33 31 23 67
@ : pae.sees@orne.fr

PERCHE (Bellême)

Franck BONNET (Chef d'agence)
Zone Industrielle - Route du Mans - 61130
Tél. : 02 33 83 10 19 - Fax : 02 33 83 12 69
@ : pae.belleme@orne.fr

* En partenariat avec le CAUE avec des expertises d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste

ASSISTANCE ET CONSEILS DANS DE MULTIPLES DOMAINES

Inclus dans l'adhésion

Ingénierie 61 assure auprès de ses adhérents une mission d'assistance et de conseils dans de multiples domaines sur toutes questions intéressant les affaires communales ou intercommunales.

Cette mission consiste à mettre à disposition de la collectivité, les compétences techniques, administratives, réglementaires ou juridiques de l'Établissement pour :

- effectuer des visites et des pré-diagnostic ;
- donner un avis simple ou des préconisations sur des demandes d'aménagements, d'autorisations ;
- aider la collectivité à prendre les meilleures décisions ;
- orienter et guider vers les bonnes pratiques et les bonnes procédures ;
- mettre à disposition des exemples ou des modèles de documents.

Ses domaines d'intervention sont nombreux

- Voirie et réseaux divers
- Assainissement
- Énergie
- Numérique
- Archives
- Communication
- Tourisme
- Urbanisme
- Patrimoine immobilier (rédaction d'actes...)
- Construction et maintenance des bâtiments
- Ressources humaines (gestion des carrières, recrutements, formation)
- Espaces verts
- Environnement
- Marchés publics
- Assistance juridique
- État civil
- Informatique
- Établissements d'enseignement et restauration scolaire
- Action culturelle (écoles de musique, musée...)
- Petite enfance
- Contrôle de gestion
- Dematérrialisation
- Formation

Des conseils et une assistance technique en voirie, ouvrage, bâtiment, assainissement sont également régulièrement apportés dans des sujets précis :

- sécurité : dispositifs de sécurité, miroirs, ralentisseurs, stationnements, potelets... ;
- circulation : police et plan de circulation ;
- ouvrage d'art, digue : visites et préconisations de remise en état d'ouvrage, avis sur ouvrage neuf ou existant ;
- bâtiment : conseil, pré-diagnostic, assistance pour les agendas d'accessibilité PMR, la sécurité incendie, la réhabilitation, la rénovation, la construction ou démolition de bâtiment... ;
- divers : archivage, équipement médiathèque...

Exemples d'intervention

En 2016, plus de 700 conseils juridiques concernant tous les aspects de la vie communale ont été assurés sur diverses questions :

- actes administratifs ou réglementaires, délibérations... ;
- concession, inhumation/exhumation, cimetière... ;
- baux, ventes/achats... ;
- marchés publics, urbanisme... ;
- domaine public, droit de préemption ;
- classement/déclassement, entretien de la voirie... ;
- ...

PARTENARIAT RENFORCÉ

MISSION URBANISME

Inclus dans l'adhésion

Ingénierie 61 propose un partenariat renforcé de :

- coopération ou mutualisation de service(s) à la demande, par conventionnement avec les collectivités (EPCI, communes) pouvant porter sur tous les champs de compétence précédemment cités.

Ingénierie 61 a ouvert un nouveau champ d'innovation territoriale avec la mise en place d'un partenariat renforcé entre le Département, les communes et les EPCI qui le souhaitent.

Il s'agit de construire, ou plutôt de co-construire, des coopérations toujours plus étroites entre le Département et les collectivités ornaises, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacun, dans une logique d'action publique efficace et de renforcement de l'attractivité et de la cohésion de notre territoire.

Le 1^{er} contrat de partenariat renforcé a été mis en place entre le Conseil départemental de l'Orne, la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, la communauté de communes du Pays d'Andaines et Ingénierie 61.

Il porte sur les orientations stratégiques suivantes :

- accroître le développement du tourisme et de la culture ;
- favoriser le développement de la pratique sportive et de l'offre de loisirs de plein air ;
- améliorer et favoriser le développement urbanistique, des services et de lien social de la commune ;
- améliorer et favoriser la mobilité ;
- protéger et valoriser le patrimoine naturel, architectural et paysager.

Ingénierie 61 a constitué un service Application du Droit des Sols (ADS) afin d'assister les collectivités dans l'instruction de l'ensemble des procédures des autorisations d'urbanisme, et des actes (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, etc.), de l'examen de la recevabilité de la demande à la préparation de la décision et au contrôle de la conformité des travaux.

Il pourra également être apporté des conseils auprès des élus dans la préparation de leurs projets, une assistance dans le contentieux de l'urbanisme ainsi qu'un conseil individualisé sur rendez-vous pour les pétitionnaires.



Cette mission, incluse dans l'adhésion à Ingénierie 61, est délivrée gratuitement.

À titre d'information, les actes des communes soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) restent instruits par les services de l'Etat.



MISSION TERRITORIALE

Ingénierie 61

propose une mission territoriale

sur différents sujets :

- diagnostics territoriaux
- émergence de projets
- ingénierie financière
- plan d'urbanisme
- partenariats renforcés
- OPAH
- GEMAPI

DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Réalisation de différents types de diagnostics

- *Diagnostic territorial multi-thématique*, pour une connaissance globale mais synthétique du territoire, de ses réalités et dynamiques.
- *Diagnostic thématique*, pour une connaissance approfondie d'un sujet précis sur un territoire (démographie, habitat, mobilité, vie associative, économie et emplois...), préalable nécessaire à la définition de politiques publiques sectorielles.
- *Diagnostic ponctuel*, lié à une problématique ou à la définition d'un projet.

ÉMERGENCE DE PROJETS

Accompagnement dans la définition de projets (équipements, services, démarches collectives...)

- Accompagnement dans la définition et la formalisation du besoin (état des lieux, diagnostics).
- Recherche et propositions de solutions alternatives; benchmarking.
- Étude d'opportunité (analyse démographique, sociale, économique du territoire d'implantation).
- Animation territoriale et multi-partenariale en vue d'une définition partagée du projet ou d'un programme d'actions.
- Recherche de financements.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Accompagnement sur la recherche et les opportunités de financement

- Aide à la recherche de financements, appels à projets...
- Conseil sur le montage financier.
- Appui au montage des dossiers de demandes de subventions.

PLAN D'URBANISME

Assistance pour l'élaboration, les modifications et le suivi de documents de planification (PLUi, PLU, carte communale...)

- Conseil dans la conduite des procédures de planification.
- Appui dans la sélection du prestataire.
- Rédaction du cahier des charges, analyse des offres... et son suivi.
- Suivi dans la mise en œuvre du document de planification.

PARTENARIATS RENFORCÉS

Animation des partenariats renforcés Département – Collectivité – Ingénierie 61

- Organisation et animation de comités de pilotage regroupant les signataires du partenariat et des acteurs associés pour inscrire des actions dans le partenariat; faire un état d'avancement des actions...
- Appui à la définition et à la mise en œuvre d'actions.
- Suivi des actions.

OPAH

Accompagnement à la mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.
- Appui à la rédaction du cahier des charges de sélection de l'opérateur, appui à l'analyse des offres et accompagnement au conventionnement.
- Suivi de l'opérateur retenu.

GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux EPCI par la loi, à compter du 1^{er} janvier 2018, avec possibilité d'anticiper dès 2017.

Cette compétence est définie par l'article L.211-7 du Code de l'environnement (aménagement d'un bassin ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; défense contre les inondations et contre la mer ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques ou des zones humides...).

Assistance pour la mise en place de la GEMAPI, la gestion des milieux et la prévention des inondations

- Analyse des structures compétentes et des enjeux GEMAPI (notamment présence ou non d'ouvrages structurants liés à la lutte contre les inondations).
- Aide à l'harmonisation des compétences adaptées aux enjeux fonctionnels et administratifs de leur territoire (gouvernance politique et opérationnelle), en tenant compte notamment des enjeux identifiés dans les stratégies, schémas ou plans d'aménagement, de gestion et de risques d'inondation (SDAGE, SAGE, PGRI ou SLGRI).
- Assistance pour la définition de programme d'entretien, d'aménagement des milieux aquatiques (entretien des cours d'eau, amélioration de la biodiversité...).

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV)

Mission payante

Ingénierie 61

propose les prestations suivantes :

- conseils et appuis d'ordre général sur la voirie.
- programmation.
- contrats de travaux.
- suivi des travaux.

Coût :

Mission payante à l'année :

- communes : 0,75 € par habitant.
- EPCI : 0,50 € par habitant.

Mission sollicitée par 9 communautés de communes et 15 communes.

Les travaux d'entretien courant plus particulièrement concernés sont les chaussées (renouvellement des couches de surface), les dépendances (dérasement d'accotement, curage de fossé), le marquage (renouvellement), la signalisation verticale (renouvellement)...

Un exemple de prestation d'Assistance Technique à l'Entretien de la Voirie :

Remise en état de la voirie communale
Communauté de communes du Bocage d'Athis-de-l'Orne



MISSION D'ASSISTANCE ASSAINISSEMENT (SATESE)

Mission payante

Ingénierie 61

propose les prestations suivantes :

- assistance au service d'assainissement collectif.
- assistance au service d'assainissement non collectif.
- assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement.
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.
- + service complémentaire : mission AMO.

Coût

Suivant barème (ci-contre)

Coût pour l'assistance technique à l'assainissement

ASSAINISSEMENT	< 2000 HAB. ⁽¹⁾	> 2000 HAB. ⁽¹⁾	EPCI
Collectif	0,842 €/hab.(*)	0,421 €/hab.(*)	0,842 €/hab.(*)
Non collectif	0,053 €/hab.(*)	0,053 €/hab.(*)	0,053 €/hab.(*)

(*) Hab. : habitant défini par l'article L2334-2 du code général des collectivités territoriales.

(1) Communes dont le potentiel financier est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5000 habitants



Station d'épuration

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Mission payante

Ingénierie 61

propose les prestations suivantes relatives

aux études

préliminaires :

- diagnostic.
- analyse.
- orientations.
- programme.
- faisabilité.
- esquisse.
- chiffrage.

Coût

150 € HT la ½ journée.

Exemples de réalisations :

Aménagement espaces publics / Voirie

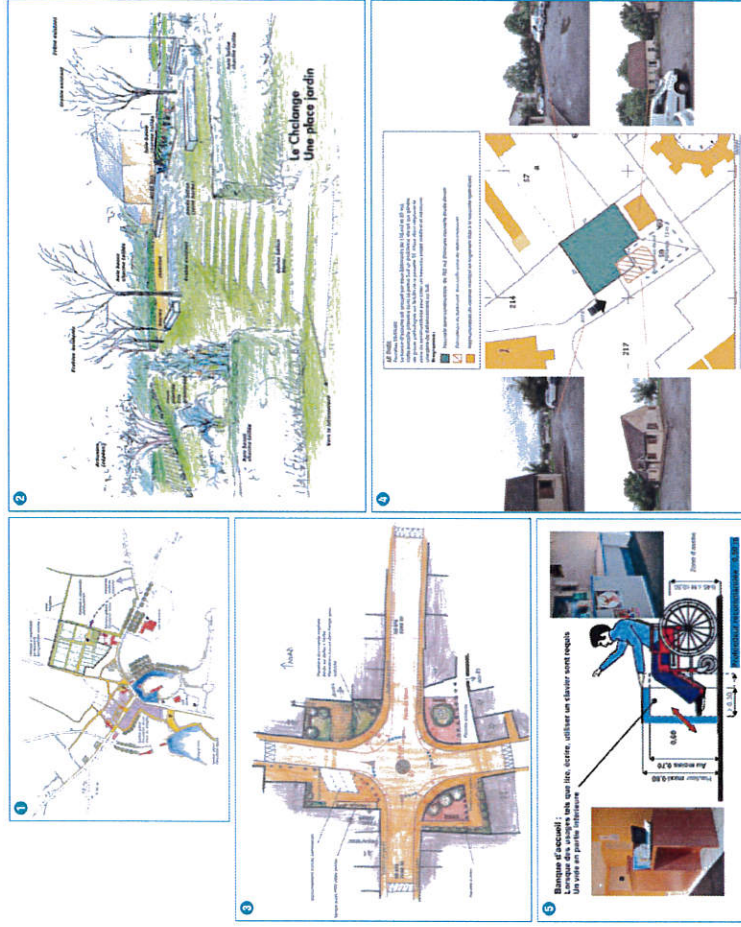
- Aménagement de bourg* : Bresolettes, Les Ventes-de-Bourse, Mâle, Tellière-le-Plessis, La Ferté-Fresnel, Vieux-Pont, Forges, Verrières, Berd'Huis.
- Aménagement de places* : Semallé, Saint-Pierre-la-Rivière, Le Chalange.
- Aménagement d'espaces publics* : parking au Sap, mise en valeur d'un lavoir à Champsecrét, carrefour à la Chapelle d'Andaine, organisation du stationnement à Ceton et Berd'Huis, rues à Ceton et Radon.
- Signalisation directionnelle à Saint-Fraimbault.
- Réalisation de chiffrage : cheminement piéton et éclairage à Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, réfection d'un trottoir à Dancé, recalibrage d'un chemin rural à La Chapelle d'Andaine.

Bâtiment

- Dossier de dérogation d'accessibilité à St-Sauveur-de-Carrouges, Saint-Pierre-la-Rivière.
- Agendas d'accessibilité : Communauté de communes de La Ferté-Saint-Michel*, Le Bourg Saint-Léonard, Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, Ménil-Jean, Joué-du-Bois, Cerisé, La Gonfrière...
- Étude de faisabilité : réfection de la salle des sports à Magny-le-Désert; travaux d'accessibilité à Boucé (Sivos); création d'un pôle de santé multi-sites sur la CDC du Val d'Huisne*, réhabilitation de l'ancienne école à Condé-sur-Sarthe en salle de judo...

- 1 Aménagement du bourg de La Ferté-Fresnel
- 2 Aménagement d'une place : Le Chalange
- 3 Aménagement du carrefour de la Chapelle d'Andaine
- 4 Pôle santé - CDC Val d'Huisne
- 5 Extrait agenda

* En partenariat avec le CAUE



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Mission payante

Ingénierie 61

propose les prestations suivantes :

- définition du programme ;
- cahier des charges ;
- aide au choix d'un maître d'œuvre ;
- préparation des marchés ;
- suivi du déroulement de l'opération.

Coût

Suivant le barème

A - Barème Espace public /VRD

COÛT PRÉVISIONNEL PAR TRANCHE	% PAR TRANCHE
• Jusqu'à 30 000 € HT	4%
• de 30 001 € HT à 200 000 € HT	2%
• de 200 001 € HT à 400 000 € HT	1%
• au-delà de 400 000 €	0,7%

Exemple de calcul de la rémunération par tranche.

Pour une opération évaluée à 300 000 euros HT, le coût de la mission s'élève à 5 600 € HT (soit 1,9 %) :

- 30 000 € à 4% = 1 200 €
- 170 000 € à 2% = 3 400 €
- 100 000 € à 1% = 1 000 €

Exemples de réalisations :

Aménagement de voirie ou d'espace public

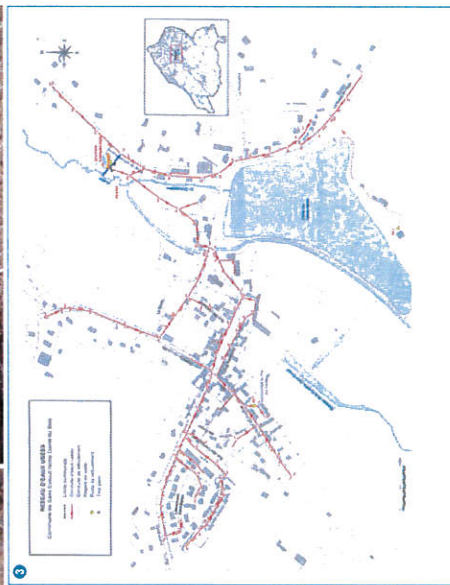
- Cahier des charges : fauchage en groupement de 8 communes (Domfrontais), réserve incendie à Bazoches-au-Houlme ;
- Création d'une voie verte dans le Bocage (Syndicat).

Assainissement

- Diagnostic du réseau d'assainissement : Condé-sur-Huisne, Juvigny-sous-Andaine, Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois ;
- Réhabilitation du réseau EU : Gauville, St-Évroult-Notre-Dame-du-Bois.

Divers

- Cahier des charges de fourniture de bois déchiqueté pour la CDC de Gacé.



1. Création d'une voie verte dans le Bocage
2. Diagnostic du réseau d'eaux usées
3. Saint-Évroult-Notre-Dame-des-Bois

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Mission payante

B - Barème Bâtiment

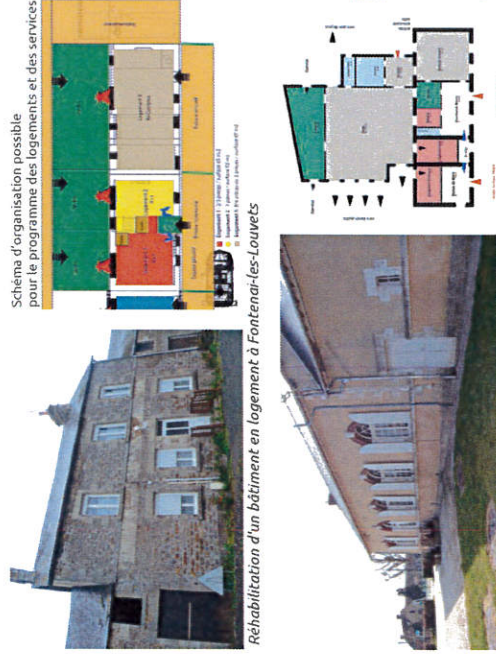
ÉLÉMENTS DE MISSION	FORFAIT DE BASE EN € HT	COEFFICIENT DE COMPLEXITÉ (1)
Étude de faisabilité	1 050 € (3,5j)	1 à 4
Levé sommaire de bâtiment et établissement d'un plan au format Autocad (divg)	600 € (2j)	1 à 3
Élaboration du Programme, dossier de consultation et assistance à la consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (Moe) & prestataires externes (SPS, OPC, CT)	3 000 € (10j)	1 à 4
Phase de suivi des études du Moe (assistance)	3 000 € (10j)	1 à 3
Phase de passation des marchés travaux (assistance)	1 050 € (3,5j)	1 à 2
Option : élaboration des pièces administratives, analyse des candidatures	600 € (2j)	
Phase chantier : Assistance pour une durée de travaux jusqu'à 4 mois (participation à une réunion toutes les 3 semaines, y compris période de préparation et procédure de réception)	750 € (2,5j) / mois	1 à 2
Le mois supplémentaire de travaux	600 € (2j) / mois	
Option : assistance aux contrôles des situations travaux et DGD	300 € (2j) / mois	
Phase Garantie de parfait achèvement	150 € la ½ journée	
Toute intervention complémentaire	150 € la ½ journée	

(1) Coefficient de complexité selon la nature de l'opération et des bâtiments

Exemples de réalisations

Bâtiment

- Cahier des charges MOE* : démolition immeubles à la Chapelle d'Andaine ; réhabilitation d'un bâtiment en logement à Fontenai-les-Louvets ; construction d'une salle des fêtes et rénovation de la mairie des Ventres-de-Bourse ;
- Cahier des charges : réfection d'un gymnase à Saint-Georges-des-Groseillers.



Construction d'une salle des fêtes et rénovation de la mairie des Ventres-de-Bourse

* En partenariat avec le CAUE

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (MOE)

Mission payante

Ingénierie 61 propose les prestations suivantes :

- étude de conception (avant-projet, projet) ;
- assistance aux contrats de travaux ;
- direction de l'exécution des travaux ;
- assistance aux opérations de réception ;

Coût

Suivant le barème.

Barème Maîtrise d'œuvre (MOE)

COÛT PRÉVISIONNEL PAR TRANCHE	% PAR TRANCHE MISSION TÊMOIN
• jusqu'à 30000 € HT	7%
• de 30001 € HT à 200000 € HT	6%
• de 200001 € HT à 400000 € HT	4%
• au-delà de 400000 € HT	Pas de maîtrise d'œuvre par l'Établissement

Exemples de réalisations :

Aménagement de voirie ou d'espace public

- Aménagement définitif de voies de lotissement à Nécy, Le Pas-Saint-Homer.
- Rectification de virage et élargissement d'une rue à Magny-le-Désert.
- Recalibrage d'un CR à la Chapelle d'Andaine.
- Réfection de voirie : rue en centre historique à Bellême, rue à Saint-Pierre-du-Regard, cour d'école au Bourg-Saint-Léonard.
- Extension de parking à Chauv, Saint-Patrice-du-Désert.
- Création et réfection de trottoirs à Méhoudin, Joué-du-Bois.
- Aménagement de places : Semallé, Saint-Pierre-la-Rivière, Le Chalange, Le Theil-sur-Huisne.
- Aménagement de rue à Vieux-Pont.
- Aménagement de sécurité à Avrilly.
- Création d'un cheminement piéton à Fel.
- Réalisation d'un arrêt de car à Brieux.
- Mise en sens unique d'une rue à Rémalard.



1 2
Bellême :
réfection de la rue
de la Herse
en centre-ville
historique

Ouvrage

- Réparation d'ouvrages hydrauliques à Saint-Fraimbault, Exmes-Courmenil.



3 4 Réparation ouvrage hydraulique à Saint-Fraimbault

Assainissement

- Réseau eaux usées : extension de réseau au Sap.
- Curage de lagune ou lits de roseaux : Saint-Fulgent-des-Ormes, Giel-Courteille, Mâle.
- Réseau pluvial : réfection et extension à Saint-Nicolas-de-Sommaire, création au Gué-de-la-Chaine.



5 6 Extension du réseau eaux usées au Sap
Curage de lagune

DIVISION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Afin d'enrichir et de sécuriser la première coopération intercommunale et départementale qu'est Ingénierie 61, une division recherche et développement (R&D) a été mise en place pour décrypter les nouvelles règles qui s'imposent à toutes les collectivités, et proposer de nouvelles applications dans tous les domaines (économique, comptable, financier, organisationnel, statistique, etc.) permettant ainsi **la production d'équipements et de services publics, au meilleur rapport coût/efficacité pour les communes et intercommunalités.**

Ce nouveau volet proposé gratuitement aux collectivités adhérentes est rendu utile et même nécessaire par le nouveau paradigme institutionnel issu des récentes réformes territoriales, couplé au contexte général de baisse des dotations de l'État, afin que la partie rurale du territoire ornaï, dans sa relation avec la ville ou le centre-bourg, bénéficie des mêmes opportunités que les grandes agglomérations normandes.

UNE MÉTROPOLE ORNAISE... ?

Un vocable qui a le mérite d'évoquer à la fois le nom du Département mais aussi, ses villes, ses communes et ses EPCI.



ORNE-MÉTROPOLITAIN

Un moyen de réaliser nos ambitions sur nos territoires.



SERAI-JE PRIVÉ DE MES COMPÉTENCES ?

Non, il s'agit d'un espace de liberté et de solidarité dans lequel l'union fait notre force.





27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 Alençon Cedex
Tél : 02.33.81.63.79
ingenierie61@ornemetropole.fr
rd@ornemetropole.fr